



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **25**
 Nombre de votants : **33**
 Date de convocation : **23/03/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.Rémy ATTARD, 1^{er} Vice-Président.

**OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2016 –
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, BOURRAT, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, COUSSOLLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

H. LLOBET (Brouilla) à P. TAURINYA
 M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL
 P.BELLEGARDE (Passa) à P.MAURAN
 J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL
 D.RUIZ (Thuir) à R.LEMORT
 L. FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 P.MAURY (Thuir) à T.VOISIN
 J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD

Absent :

A . DOUTRES (Caixas)
 C. VILA (Oms)
 N.MON (Thuir)
 R.PEREZ (Thuir)

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

M.OLIVE René, Président est absent au moment du vote.

Monsieur Jean CHEREZ est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité sans observation.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR Monsieur le Trésorier Principal :
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT-EXERCICE 2016**

Le Conseil Communautaire,

APRES s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRES avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

APRES s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT qu'il y a conformité entre le Compte Administratif du Président et le Compte de Gestion du Trésorier Principal.

1°) **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

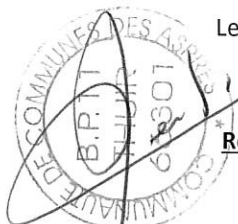
3°) **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'Unanimité des membres présents ou représentés,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par M. le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, le jour, mois et an que dessus.

Le Président
René OLIVE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170330-32-17CDG_Asst-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2017